

# Débat d'Orientation Budgétaire 2016

---

Ville d'Asnières-sur-Seine



# EDITO DU MAIRE

---

Une nouvelle fois, le budget 2016 s'inscrit dans un environnement économique difficile pour notre ville. L'Etat a décidé d'appliquer sa politique d'économie sur les budgets des collectivités locales en réduisant considérablement ses dotations. De plus, nous devons faire face à la montée en puissance de la péréquation (solidarité entre les communes). Pour la ville d'Asnières, la perte financières représente un montant de **50 millions d'euros sur la période 2014-2019**.

Certaines villes ont décidé de résoudre cette équation en augmentant significativement les impôts locaux. Nous considérons que les contribuables ne doivent pas être la variable d'ajustement et nous avons décidé de ne pas faire porter cet impact financier sur les asniérois.

En 2014, la baisse des taux communaux d'impôts locaux afin de compenser la hausse des bases votée au parlement a été un acte fort de notre début de mandat. Signe de notre bonne gestion, la baisse des taux a été maintenue en 2015. **Nous n'augmenterons pas les taux d'imposition communaux en 2016.**

C'est la raison pour laquelle mon équipe et moi-même avons décidé d'engager un plan de modernisation de l'action publique, réorganiser le personnel communal, rationaliser les subventions aux associations.

Nous arrivons au pied du mur, avec des décisions difficiles à prendre, surtout après 6 années de gouvernance catastrophique : emprunts toxiques non réglés, hausse historique des impôts locaux, dette en hausse, explosion de la masse salariale...

**Le plan de modernisation permettra de réaliser des économies pour nous permettre d'assainir les finances communales tout en améliorant les services à la population.** Faire mieux en optimisant nos moyens, telle est notre conception de l'intérêt général.

# LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

---

## A – REPRISE FRAGILE DE LA ZONE EURO

---

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance (+0,5% en variation trimestrielle au premier trimestre suivi de +0,4% au second trimestre), favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. La reprise s'est généralisée au second trimestre à l'ensemble de la zone euro, aucun pays n'affichant de croissance négative. L'Espagne (1% au second trimestre) connaît une très forte reprise tandis que l'Italie est enfin sortie de récession (0,3% au second trimestre).

D'après les dernières enquêtes disponibles, la reprise demeure en bonne voie pour la fin de l'année : la consommation privée ne faiblit pas, contrairement aux perspectives d'exportation assombries par le ralentissement de certains pays émergents, Chine en tête.

Toutefois la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale. En outre d'ici à décembre, des risques politiques principalement au Portugal, en Espagne et en Grèce pourraient ressurgir, tandis que les tensions russo-ukrainiennes perdurent.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie. Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015.

La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations en moyenne au sein de la zone. Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant pour améliorer le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline.

## B – FAIBLESSE STRUCTURELLE FREINANT LA REPRISSE FRANCAISE

### 1 - La croissance française faible malgré des facteurs exogènes favorables

Après une année de stagnation (+0,2% en 2014), la croissance française a légèrement rebondi au premier trimestre 2015 (+0,7%) avant de marquer une pause au second trimestre (+0%). En moyenne sur le premier semestre, la consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la faiblesse de l'inflation.

L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute. Par ailleurs, sur l'ensemble du semestre, la contribution des stocks à la croissance a été légèrement négative. Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, le troisième trimestre devrait être caractérisé par un léger rebond (+0,4% suivi de +0,3% au quatrième trimestre).

Les entreprises ont reconstitué leurs marges (31,1% au second trimestre 2015 contre 29,1% au second trimestre 2014). Mais cela ne s'est jusqu'ici pas traduit par une hausse sensible des investissements et des embauches. L'important niveau de chômage, en hausse de mai à août selon Eurostat, incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2%).

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables. La nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été redonne du pouvoir d'achat aux agents privés, soutenant l'activité. La faiblesse de l'euro, en perdurant, améliore la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants.

L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance met du temps à apparaître, mais devrait se renforcer. Enfin la croissance française devrait également profiter de la bonne conjoncture de ses principaux partenaires d'échange, notamment l'Allemagne (14,6% de ses exportations), les États-Unis (7,7%), l'Espagne (7,2%), et le Royaume-Uni (6,9%) tandis qu'elle est moins directement exposée aux pays émergents. La Chine notamment ne représente pas plus de 3% à 4,5% de ses exportations selon les mois depuis 2013

## 2 - Loi de finances pour 2016

Le nombre d'articles du projet de loi de finances (PLF) pour 2016 qui concerne les collectivités locales (près d'un tiers des 63 articles) est probablement révélateur des adaptations nécessaires pour concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements. D'un côté, le PLF 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et de l'autre propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

Même si sa date d'entrée en vigueur est reportée, la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal est engagée pour la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcé avec la création d'un fonds, l'idée étant pour le gouvernement de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement. La réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

La DGF est évaluée à 33,1 milliards € au PLF 2016. **La diminution de la DGF de 9,6% par rapport à 2015** représente 1,89% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014.

## 3 - Conséquences pour Asnières sur Seine : nouvelle forte diminution des dotations de l'Etat

Cette politique nationale a donc de fortes répercussions sur les finances de la ville. En effet, si la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) reste stable à 706 K€, la ville d'Asnières subira une nouvelle **perte de 2 865 K€** sur les recettes de fonctionnement au titre de la DGF et des compensations fiscales.

A cela se cumule l'augmentation prélèvement au titre du Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui augmente de 702 K€ en 2016 pour atteindre 2 772 K€, auquel il faut ajouter le FNGIR pour 4 290 K€. Au total, la ville a subi une perte sèche de revenu de 4,75 millions d'euros sur la période 2013-2015 et de **7,72 millions sur la période 2013-2016**.

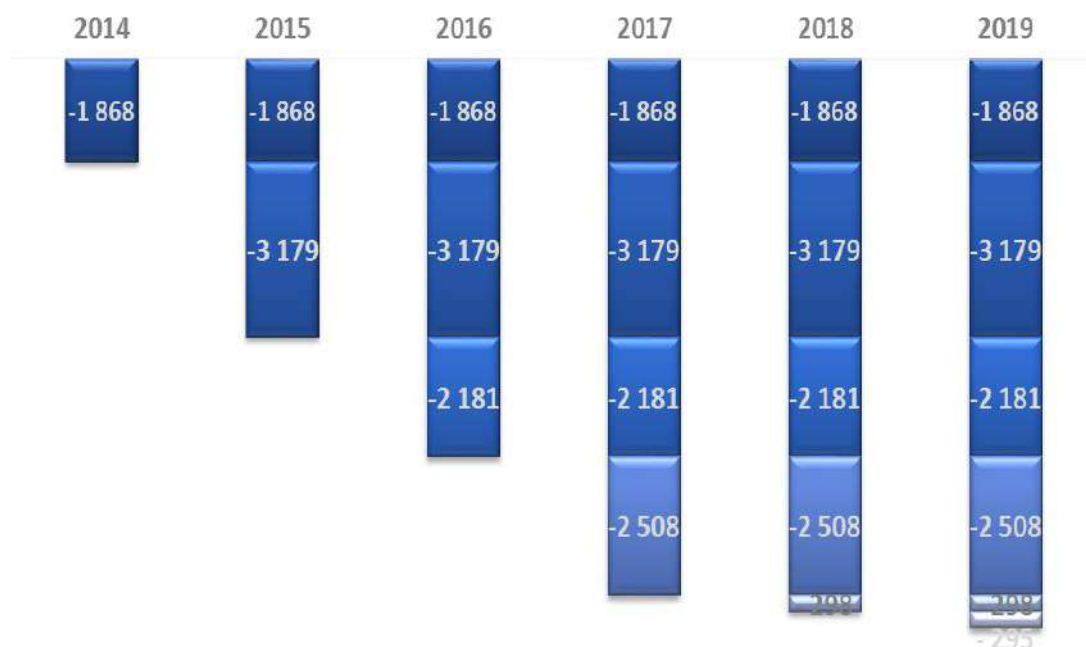
Cette tendance risque de s'aggraver sur les années à venir puisque le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 prévoit une montée en charge progressive de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Ainsi pour Asnières, sur la mandature, la Ville devra absorber **une perte cumulée de 44,2M€** sur son budget de fonctionnement (les prélèvements indiqués ci-dessous correspondant à la somme des baisses des dotations ainsi qu'à l'augmentation de la péréquation).

K€	2013	2014	2015 (*)	2016 (**)
Dotations forfaitaires	14 394	13 447	11 094	8 476
DSU	706	706	706	706
<b>Total dotations</b>	<b>15 100</b>	<b>14 153</b>	<b>11 800</b>	<b>9 182</b>
Compensations fiscales	1 484	1 419	1 609	1 255
<b>Total dotations &amp; compensations</b>	<b>16 584</b>	<b>15 572</b>	<b>13 409</b>	<b>10 437</b>
Prélèvement FPIC	-1 196	-2 070	-2 772	-2 772
Reversement FNGIR	-4 290	-4 290	-4 290	-4 290
<b>Dotations nettes</b>	<b>11 098</b>	<b>9 212</b>	<b>6 347</b>	<b>3 375</b>
Variation (K€)		-1 886	-4 751	-7 723
Variations (%)		-17%	-43%	-70%

(\*) CA 2015 provisoire  
(\*\*) prévisions

### Synthèse de l'impact financier des mesures financières subies



En tenant compte de la réforme des rythmes scolaires, le total des baisses de dotations et des nouvelles charges imposée à la ville s'élèvera à près de **50 millions d'euros sur la période 2014-2019**.

# LE COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2015

L'année 2015 a vu augmenter sensiblement son épargne nette, passant de 2,1 millions d'euros à 6,4 millions d'euros. Cette situation s'explique par une augmentation des recettes fiscales et des services, tandis que la hausse des charges de fonctionnement a été contenue.

C'est sur ce constat 2015 que se base désormais la prospective de redressement des comptes de la ville d'Asnières, qui fera l'objet de la section suivante.

Comptes administratifs	2011	2012	2013	2014	2015 (*)
Produits de fonctionnement courant	128 455	129 354	132 336	131 576	134 577
- Charges de fonctionnement courant	106 396	108 369	112 038	114 958	115 856
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>22 059</b>	<b>20 986</b>	<b>20 298</b>	<b>16 618</b>	<b>18 721</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-103</b>	<b>-394</b>	<b>320</b>	<b>-307</b>	<b>-3 637</b>
= Produits exceptionnels larges*	240	159	622	289	999
- Charges exceptionnelles larges*	343	552	302	596	4 637
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>21 956</b>	<b>20 592</b>	<b>20 618</b>	<b>16 311</b>	<b>15 084</b>
- Intérêts	6 737	7 356	7 077	7 477	5 245
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>15 219</b>	<b>13 236</b>	<b>13 541</b>	<b>8 834</b>	<b>9 839</b>
- Capital	6 236	6 197	6 230	6 752	3 403
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>8 983</b>	<b>7 039</b>	<b>7 311</b>	<b>2 081</b>	<b>6 437</b>

(\*) CA 2015 provisoire

## A. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La perte sur les recettes liées aux dotations et participations entre 2014 et 2015 se chiffre à 1 million d'euros. La principale perte provient de la baisse des dotations de l'Etat à hauteur de 2,4 M€. Toutefois, grâce à une meilleure gestion du secteur petite enfance, les recettes de la CAF 92 ont été plus importantes de 1,4 millions d'euros. Les produits des services augmentent de 18% entre 2014 et 2015, grâce à une meilleure gestion des infrastructures, notamment un taux de remplissage des crèches en hausse ainsi que les droits de voirie et les activités périscolaires (augmentation en effet volume).

De même, les autres impôts et taxes augmentent sensiblement de 20%, notamment grâce aux droits de mutation perçus sur une vente intervenue au cours de l'année d'un montant important.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2011 et 2015 :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015 (*)</b>
<b>Impôts et taxes (73)</b>	<b>81 442</b>	<b>81 944</b>	<b>84 261</b>	<b>83 879</b>	<b>86 973</b>
<b>Contributions directes</b>	<b>63 081</b>	<b>64 788</b>	<b>66 633</b>	<b>66 492</b>	<b>68 082</b>
<i>Impôts ménages larges</i>	49 705	51 179	52 398	52 560	53 600
<i>Taxe professionnelle</i>	12 019	12 311	12 829	12 708	13 122
<i>Taxe add D R + IFER + Tascom</i>	575	590	601	578	582
<i>Rôles supplémentaires</i>	781	709	804	645	778
<b>TEOM</b>	<b>10 188</b>	<b>10 418</b>	<b>10 585</b>	<b>10 735</b>	<b>10 969</b>
<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>8 174</b>	<b>6 738</b>	<b>7 044</b>	<b>6 603</b>	<b>7 923</b>
<b>Dotations et participations (74)</b>	<b>35 969</b>	<b>35 907</b>	<b>36 088</b>	<b>35 458</b>	<b>34 427</b>
<b>DGF</b>	<b>27 062</b>	<b>26 621</b>	<b>14 393</b>	<b>13 447</b>	<b>11 094</b>
dont dot compensation			11 122	11 001	10 761
DSU			706	706	706
Fonds de péréquation TP	221	284	155	152	176
Compensations fiscales	1 749	1 725	1 635	1 419	1 609
Attribution compensation MGP	0	0	0	0	0
Autres dotations et participations	6 936	7 277	8 076	7 759	10 081
<b>Produits des services (70)</b>	<b>7 743</b>	<b>8 209</b>	<b>8 156</b>	<b>8 536</b>	<b>10 087</b>
<b>Produits de gestion (75)</b>	<b>2 693</b>	<b>2 642</b>	<b>3 018</b>	<b>3 190</b>	<b>2 663</b>
<b>Atténuations de charges (013)</b>	<b>608</b>	<b>652</b>	<b>814</b>	<b>513</b>	<b>427</b>
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>128 455</b>	<b>129 354</b>	<b>132 336</b>	<b>131 576</b>	<b>134 577</b>
<b>Produits financiers divers (76 - 762)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>382</b>		
<b>Produits exceptionnels (77 - 775 + 7911)</b>	<b>240</b>	<b>159</b>	<b>240</b>	<b>289</b>	<b>999</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>128 695</b>	<b>129 513</b>	<b>132 958</b>	<b>131 864</b>	<b>135 576</b>

(\*) CA 2015 provisoire

## B. MAITRISE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les charges à caractère général diminuent de 900K€ entre 2014 et 2015, soit une baisse de 2.2%, après déjà une diminution de 2.6% l'année précédente. Cette diminution est principalement concentrée sur les achats de prestations extérieures. Ceci s'explique par une meilleure maîtrise des besoins et une plus grande utilisation des compétences internes, pour un niveau de service au moins équivalent, voire meilleur.

Des efforts de rationalisation sont entrepris depuis 2014 dans chaque service pour éviter de recourir systématiquement aux prestations externes, quand les prestations peuvent être réalisées en interne.

Les charges de gestion courante sont en légère augmentation de 2,1% en raison de la reprise de provision des créances éteintes pour 370K€. Les prélèvements de l'Etat au titre du FPIC et FNGIR augmentent de 702K€, soit une hausse de 33% en une année. En revanche, sur les charges de personnel, et comme il l'avait été annoncé lors de la décision modificative de décembre 2014, il faut



constater une augmentation sur l'année de 1,7%. Cela est dû en particulier à l'intégration des nouveaux rythmes scolaires, aux coûts liés à l'annulation des élections municipales (166K€), ainsi qu'aux mesures techniques.

Charges de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015 (*)
Charges à caractère général (011)	40 403	40 173	41 136	40 083	39 184
Charges de personnel (012)	53 329	55 084	56 996	59 937	60 951
Charges de gestion courante (65)	8 470	8 380	8 421	8 474	8 654
Associations	4 268	4 282	4 363	4 302	4 259
Autres charges de gestion courante	4 202	4 099	4 058	4 172	4 395
Ticket modérateur- autres	0		0	105	5
Reversement au FPIC - et EPT		389	1 196	2 070	2 772
Reversement FNGIR	4 194	4 343	4 290	4 290	4 290
impact programme investissement 14-19					
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>106 396</b>	<b>108 369</b>	<b>112 038</b>	<b>114 958</b>	<b>115 856</b>
Frais financiers divers (66 - 6611)	2	1	0	16	4 086
Charges exceptionnelles (67)	342	551	302	580	550
<b>Charges de fct hors intérêts</b>	<b>106 740</b>	<b>108 921</b>	<b>112 340</b>	<b>115 554</b>	<b>120 492</b>
Intérêts	6 737	7 356	7 077	7 477	5 245
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>113 476</b>	<b>116 277</b>	<b>119 418</b>	<b>123 031</b>	<b>125 737</b>

(\*) CA 2015 provisoire

## LE POINT SUR LA DETTE

### A. UNE DETTE SECURISEE

La ville d'Asnières a sécurisé sa dette en décembre 2014, en transformant ses contrats structurés à un taux fixe de 3.98%. Cette opération a permis à la ville d'être à l'abri des instabilités des marchés financiers observées en 2015, toujours d'actualité en ce début d'année.

La Ville a par ailleurs reçu un avis favorable à sa demande auprès du fonds de soutien, ce qui lui permettra de bénéficier d'un montant de l'ordre d'un peu plus de 7.9 M€, venant en complément du montant du fonds déjà alloué de 2M€.

Il convient de noter que le montant de ce fonds de soutien constitue une créance certaine en provenance de l'Etat, et qu'en conséquence la dette nette est égale à l'encours de la dette brute moins cette créance.

---

## B. STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2015

---

Au 31 décembre 2015, le capital restant dû pour le budget principal et les budgets annexes est de 200 585 462 €, avec une durée de vie résiduelle de 19 ans et 7 mois, et une durée de vie moyenne de 11 ans et 6 mois.

Grâce à l'opération de sécurisation de décembre 2014, **95,5% de la dette est désormais à taux sans risque**. De plus, le fonds de soutien s'est engagé à verser à la ville 7,9 millions d'euros sur 14 années.

Nature de l'emprunt	En-cours	Exposition	Taux moyen
Taux fixes	189 479 043	94,5%	4,01%
Livret A	2 331 908	1,2%	1,25%
Produits de courbe	8 774 511	4,4%	3,51%
<b>TOTAL CAPITAL RESTANT DU</b>	<b>200 585 462</b>	<b>100%</b>	<b>3,95%</b>
Créance sur le fonds de soutien	7 907 893		
<b>CRD DEDUIT DE LA CREANCE (Dette nette)</b>	<b>192 677 569</b>		

La créance sur le fonds de soutien sera versée par annuité constante sur une durée de 14 ans. Compte tenu des retards de l'Etat pour traiter les nombreux dossiers des collectivités pour désensibiliser la dette structurée, la ville n'a pas encore perçu le premier versement. En 2016, deux versements devraient être constatés.

---

## C. LES PARTENAIRES BANCAIRES

---

Au 31 décembre 2015, la majorité de la dette de la ville est détenue par la SFIL, suite à la renégociation conclue fin 2014.

Prêteur	Capital restant dû	Poids
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 280 520	3,1%
SOCIETE GENERALE	10 859 778	5,4%
CREDIT AGRICOLE	5 943 371	3,0%
CAISSE D'EPARGNE	12 995 428	6,5%
DEXIA CL	19 284 700	9,6%
Agence de l'eau Seine Normandie	396 285	0,2%
Caisse Allocations Familiales	374 779	0,2%
SFIL CAFFIL	144 450 601	72,0%
<b>TOTAL</b>	<b>200 585 461</b>	

La forte présence de la SFIL s'explique notamment par la renégociation de la dette historique auprès de DEXIA. En effet, la SFIL a repris une grande partie des actifs de la banque DEXIA, dont les anciens emprunts structurés. Pour les opérations à venir, la ville d'Asnières souhaite diversifier ses partenaires.

---

## CONCLUSION

---

Une attention particulière sera portée sur l'endettement de la Ville au cours des prochaines années. En effet, la municipalité souhaite limiter le recours à l'emprunt pour financer ses investissements. C'est la raison pour laquelle, une grande vigilance sera apportée à l'autofinancement.

# LA PROSPECTIVE 2016-2019

## A. BAISSÉ GLOBALE DES RESSOURCES

Pour réaliser ses prévisions budgétaires, la Ville doit prendre en compte la baisse significative des dotations et participations, en raison du désengagement de l'Etat envers les collectivités locales.

Malgré cette contrainte importante, il n'est pas prévu d'augmentation des taux communaux en 2016, les recettes fiscales portant sur les contribuables ne progresseront uniquement dans la limite de la revalorisation annuelle des bases fiscales, augmentation fixée par le Parlement.

	2014	2015 (*)	2016 (**)	2017 (**)	2018 (**)
<b>Impôts et taxes (73)</b>	<b>83 879</b>	<b>86 973</b>	<b>71 838</b>	<b>73 013</b>	<b>73 941</b>
<i>Contributions directes</i>	<i>66 492</i>	<i>68 082</i>	<i>54 550</i>	<i>55 638</i>	<i>56 479</i>
<i>Impôts ménages larges</i>	<i>52 560</i>	<i>53 600</i>	<i>53 815</i>	<i>54 903</i>	<i>55 744</i>
<i>Taxe professionnelle</i>	<i>12 708</i>	<i>13 122</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Taxe add D R + IFER + Tascom</i>	<i>578</i>	<i>582</i>	<i>35</i>	<i>35</i>	<i>35</i>
<i>Rôles supplémentaires</i>	<i>645</i>	<i>778</i>	<i>700</i>	<i>700</i>	<i>700</i>
<i>Taxe d'envelt des Ordures Méng (TEOM)</i>	<i>10 735</i>	<i>10 969</i>	<i>10 954</i>	<i>11 009</i>	<i>11 064</i>
<i>Autres impôts et taxes</i>	<i>6 603</i>	<i>7 923</i>	<i>6 334</i>	<i>6 366</i>	<i>6 398</i>
<b>Dotations et participations (74)</b>	<b>35 458</b>	<b>34 427</b>	<b>43 962</b>	<b>41 423</b>	<b>41 090</b>
<i>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</i>	<i>13 447</i>	<i>11 094</i>	<i>8 476</i>	<i>5 909</i>	<i>5 702</i>
<i>dont dotation de compensation</i>	<i>11 001</i>	<i>10 761</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	706	706	706	636	565
Fonds de péréquation TP	152	176	95	93	92
Compensations fiscales	1 419	1 609	1 255	1 311	1 214
Attribution compensation MGP	0	0	24 675	24 675	24 675
Autres dotations et participations	7 759	10 081	8 755	8 799	8 843
<b>Produits des services (70)</b>	<b>8 536</b>	<b>10 087</b>	<b>9 549</b>	<b>9 597</b>	<b>9 645</b>
<b>Produits de gestion (75)</b>	<b>3 190</b>	<b>2 663</b>	<b>2 760</b>	<b>2 304</b>	<b>1 923</b>
<b>Atténuations de charges (013)</b>	<b>513</b>	<b>427</b>	<b>311</b>	<b>311</b>	<b>311</b>
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>131 576</b>	<b>134 577</b>	<b>128 419</b>	<b>126 647</b>	<b>126 909</b>
<b>Produits financiers divers (76 - 762)</b>					
<b>Produits exceptionnels (77 - 775 + 7911)</b>	<b>289</b>	<b>999</b>	<b>413</b>	<b>413</b>	<b>413</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>131 864</b>	<b>135 576</b>	<b>128 832</b>	<b>127 060</b>	<b>127 322</b>

(\*) CA 2015 provisoire

(\*\*) prévisions

---

## B. DIMINUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

---

En plus de la baisse des dotations de l'Etat, la ville doit faire face à des dépenses incompressibles, à savoir l'augmentation du prélèvement du FPIC et du FNGIR depuis 2013 qui a de forts impacts négatifs sur le budget de fonctionnement.

Afin de garantir des investissements, il est nécessaire de réduire significativement des charges de fonctionnement.

Ainsi, le budget 2016 prévoit que tous les postes importants doivent contribuer à cet effort et notamment les postes suivants :

- Charges de fonctionnement hors personnel ;
- Masse salariale ;
- Subventions aux associations et aux autres organismes.

Il est important de préciser que ces économies de fonctionnement auront un impact limité sur la qualité des services aux asniérois. Les efforts porteront principalement sur le fonctionnement global de la municipalité.

---

## C. L'INVESTISSEMENT RECENTRE SUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

---

Compte tenu du diagnostic réalisé sur le mauvais état des bâtiments communaux, les investissements de l'année 2016 devront porter en priorité sur des chantiers de grosses réparations et gros entretiens sur des bâtiments anciens, ainsi que de remises aux normes. L'entretien de ces bâtiments a été très négligé ces dernières années au profit des nouvelles constructions plus visibles.

A cet effet, les dépenses d'équipement devraient se monter entre 10 et 15 millions d'euros pour l'année 2016. Ce montant d'investissement pourra être revu à la hausse en fonction des recettes nouvelles, qui proviendront des opérations d'urbanisme.

# BUDGET 2016 : DEBUT D'UNE PHASE DE MODERNISATION POUR ASNIERES

---

Le contexte financier très contraignant rend difficile la construction du projet de budget pour l'année 2016. Malgré la baisse des ressources, de nombreux chantiers seront entrepris en 2016 pour moderniser le fonctionnement interne de l'administration communale et optimiser les services offerts à la population.

---

## A - LES PRIORITES MUNICIPALES POUR LE BUDGET PRINCIPAL

---

### 1 - Une ville bien gérée

#### A – Le point sur le projet de budget 2016

Le budget primitif 2016 devrait s'équilibrer pour la section de fonctionnement à hauteur de 128,8 millions d'euros .

La dotation globale de fonctionnement devrait être en baisse de 2,6 millions d'euros à 8,5 millions d'euros (-24%). Les contributions directes diminuent de 13,5 millions d'euros, s'expliquant par la fin de compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Les taux communaux restant inchangés, les recettes sur les habitants asniérois restent stables (+0,4% environ).

Par ailleurs, il sera proposé lors du vote du budget primitif 2016 une reprise anticipée des résultats du compte administratif de l'année 2015.

Concernant les dépenses, il convient de noter que les charges de personnel sont en progression, malgré les efforts de gestion qui ont commencé dès 2014. Un effort particulier sera porté sur la masse salariale en 2016 qui devrait diminuer au cours de l'année.

Afin de réaliser les projets du mandat et dans le cadre de la prospective présentée ci-dessus, des efforts seront entrepris sur la mutualisation des services.

#### B - Focus sur la modernisation de l'administration communale

Les processus et méthodes de travail, l'organisation de l'administration communale ont peu évolué au cours des dernières années. Les tensions financières exogène fortes et durables que connaît la commune rendent impérative la mise en œuvre d'une véritable stratégie de modernisation. Celle-ci doit viser un triple objectif : réduire sensiblement les coûts de personnel et les charges générales ; améliorer l'efficacité du fonctionnement interne et les conditions de travail des agents et offrir un service de meilleure qualité aux usagers.

### 1 - Maîtriser et rationaliser les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont progressé de 26% entre 2008 et 2013, passant de 47 à 57 millions d'euros. Compte tenu de leur forte inertie et des augmentations techniques, et malgré une forte vigilance sur les recrutements, la masse salariale n'a pas diminué en 2015. Les indemnités que la collectivité verse à ses anciens agents contribue fortement à cette inertie.

Dans le contexte actuel de baisse des dotations, il est donc essentiel aujourd'hui de maîtriser la masse salariale, en ne procédant à de nouvelles embauches que dans les cas où cela s'avère absolument nécessaire. Le remplacement des agents quittant la collectivité ne doit pas être systématique, mais plutôt faire l'objet d'une analyse au cas par cas.

Les partenaires sociaux sont actuellement consultés pour prendre part à cette large réflexion sur la diminution nécessaire de la masse salariale et la modernisation des outils de travail.

### 2 - Intensifier l'usage des nouvelles technologies en interne et pour les usagers

En 2015, l'application Net'Asnières a vu le jour. Elle a permis de faciliter la remontée des informations sur la propreté et l'actualité des activités organisées dans la ville, avec un retour excellent des habitants.

Dans le secteur de l'animation, la mise en place de la préinscription au centre de loisirs durant les congés scolaires a permis de mieux anticiper les effectifs et d'ajuster les équipes d'encadrement, dans le respect des taux réglementaires.

Dans cette lignée, les applications informatiques utilisées par les services doivent être adaptées à l'évolution technologique. Il est donc prévu de remplacer ou d'étendre les outils de gestion et de pilotage, notamment dans les domaines suivants : budget, ressources humaines, suivi de courrier, gestion documentaire, outils métier, facturation et encaissement des prestations municipales...

### 3 - Procéder à un regroupement géographique des services

Des réflexions sur le regroupement des différents services de la commune, actuellement dispersés sur de nombreux sites, ont été engagées. Le projet consiste à réunir l'ensemble des directions dans un « centre administratif » de plusieurs milliers de mètres carrés, moderne et rationnel, qui améliorerait considérablement les conditions de travail et l'efficacité des agents.

L'objectif de ce réaménagement est de créer un guichet unique, offrant aux usagers des prestations à la fois dans le domaine régalién (CNI, état civil,...) et dans les autres secteurs (enfance, culture,

voirie, urbanisme, ...). Cela permettra notamment de mutualiser les fonctions d'accueil, actuellement réparties sur une trentaine de sites différents et d'améliorer les conditions de travail des agents.

### **C – Pas d'augmentation des impôts en 2016**

Conformément à ce qui avait été annoncé, et après la légère baisse du taux communal des impôts locaux intervenue en 2014, neutralisant la hausse des valeurs locatives, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition en 2016. Pour rappel, les taux d'imposition n'avaient pas été modifiés en 2015.

## **2 - Une ville rayonnante, attractive et dynamique**

Différentes mesures de « marketing territorial » sont envisagées afin d'améliorer l'image et l'attractivité de la commune. La réédition de « Info Décideur » et la mise en place d'un outil de gestion de base de données permettront d'avoir une connaissance fine et actualisée du tissu économique de la commune et de valoriser ce dernier.

La relation entreprise va être renforcée par la mise en place d'un « guichet unique » chargé de traiter toutes les demandes des entreprises : aide au recrutement de nouveaux collaborateurs, aide à l'implantation via la médiation avec les interlocuteurs concernés (en interne ou externe), partenariat avec le Club des entreprises, appui pour l'organisation d'événementiels.

Un programme d'actions destiné à développer et diversifier le commerce asniérois se poursuit, de façon à structurer le secteur : renforcement de la relation aux commerçants, adéquation offre/demande, cessions/reprises, qualité de service...

Parmi les manifestations publiques portées désormais par un service municipal dédié, certaines sont en lien avec le commerce (Marché de Noël, Asnières en fête...). Le service commerce intervient ainsi en support sur des actions spécifiques, comme les événements organisés par les associations de commerçants de la ville.

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement au 1er avril 2016, la ville souhaite voir évoluer les marchés par une montée en gamme des commerçants et des animations de qualité. Le service se mobilisera pour établir un partenariat étroit et renforcé avec le futur délégataire afin d'harmoniser les événements « commerce » portés par la ville et ceux des marchés.



### **3 - Une ville sûre pour chacun**

L'amélioration de la sécurité sur le territoire de la commune, une des priorités de la municipalité, a nécessité d'augmenter les moyens dévolus à la police. Les recrutements sont aujourd'hui totalement réalisés.

Dans cette ligne, le réseau de vidéoprotection a été totalement rénové. Une soixantaine de caméras avaient été installées entre 2002-2008 et une quinzaine seulement entre 2008 et 2014. Elles sont en cours de remplacement, ainsi que leur système d'exploitation. L'utilisation des premières caméras installées donnent des résultats très satisfaisants et ont déjà permis d'appréhender des flagrants délits.

En fonction des évolutions budgétaires, une meilleure couverture de la ville par de nouvelles caméras de dernière génération sera effectuée dans le futur.

En outre, un poste annexe mobile (PAM) sera mis en service dans les prochains mois. Ce véhicule permettra aux usagers de déposer des mains courantes à proximité de leur domicile.

### **4 - Une Ville propre**

La ville dépense déjà annuellement près de 5,5 M€ (hors frais de traitement) pour la propreté. 4.000 tonnes de déchets (non inclus les ordures ménagères) sont balayés, ramassés et transportés au SYCTOM chaque année.

L'application pour les Smartphone « Net'Asnières » a permis de constater les effets des demandes d'intervention rapide. Cette application citoyenne est plébiscitée par les asniérois.

Le contrôle de l'entretien de nos voiries a déjà été renforcé par la création d'une brigade spécifique transversale à l'ensemble des services de la direction générale des services techniques, avec pour objectif d'améliorer le traitement des incivilités.

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation et de rationalisation des coûts de fonctionnement, un nouveau contrat sur les Espaces Verts sera mis en œuvre dans les prochaines semaines en regroupant des actions dispersées dans plusieurs services, la mutualisation des moyens permettant une économie d'échelle. Une économie de plus de 10% sur l'ensemble de ces contrats séparés, qui totalisent une dépense de près d'un million d'euros, est attendue, pour une prestation de meilleure qualité.

### **5 - Une ville mobilisée pour l'emploi de chacun**

Il est envisagé de poursuivre les actions menées les années précédentes : accompagnement individuel des demandeurs, suivi des clauses sociales, actions de recrutement, forums emploi, actions de parrainage des demandeurs d'emploi jeunes et adultes, garantie jeune en lien avec la Mission Locale.

## **6 - Une ville où il fait bon vivre**

Plusieurs projets importants se mettront en place en 2016. La rénovation de la rue des Bourguignons, pour un budget total 4 M€, financé pour 60% par les villes d'Asnières et de Bois-Colombes à parts égales (30% chacune), et à 40% par des partenaires institutionnels (STIF, CRIdF, CG92), rentrera dans sa phase active.

Il est prévu de réviser la voirie en parallèle des opérations immobilières ou des projets de la ville : la requalification des voiries des Hauts d'Asnières se poursuivra. La ville continuera de solliciter des partenaires dans le cadre de financements complémentaires en poursuivant son objectif de gestion raisonnée des eaux pluviales. Comme chaque année, un programme de reprofilage sera mis en œuvre.

En parallèle, en partenariat avec le SIPPAREC, le programme d'enfouissement des réseaux ErDF et opérateurs de télécommunication sera maintenu.

Le CESL sera consulté sur l'évolution de la mise en œuvre de la circulation douce au sein de la commune dans le cadre du Plan Asniérois des Déplacements, et identifiera les éventuels aménagements à effectuer.

La ville d'Asnières est également fortement mobilisée sur les projets structurants portés par d'autres partenaires institutionnels :

- La Déclaration d'Utilité Publique relative au prolongement, prévu pour 2018, du T1 au Quatre Routes,
- La requalification de la Gare de Bécon-les-Bruyères se poursuivra par la construction et rénovation des bâtiments destinés à recevoir les voyageurs,
- Les études des gares du Grand Paris (Grésillons, Courtilles, Bois-Colombes, Bécon-les-Bruyères), se poursuivront,
- La réflexion sur la remise en œuvre d'un transport communal renouvelé s'engagera pour vérifier la faisabilité économique d'une telle option.

## **7 - Une Ville connectée et moderne**

Des études sont actuellement en cours sur la modernisation des infrastructures d'éclairage public, préfigurant un investissement de plusieurs millions d'euros. D'importants investissements ont déjà été réalisés au profit des installations de vidéoprotection au cours de l'année.

## **8 - Une ville dynamique et sportive**

L'offre municipale sera renforcée par l'augmentation des créneaux d'apprentissage de la natation pour les débutants et la pérennisation de l'activité aquabiking.

Les opérations patinoire et piscine à 1€ seront poursuivies.

L'utilisation des créneaux mis à la disposition des scolaires et des associations via une modification du système de réservation sera optimisée.

Une attention particulière sera apportée à la valorisation et au soutien des initiatives visant à promouvoir la pratique du sport pour tous (handisport, sport adapté).

Le forum des associations et du bénévolat sera également organisé.

Enfin, la réouverture du gymnase des Bruyères permettra d'améliorer la gestion des créneaux indisponibles durant de longs mois de travaux.

## **9 - Une ville pour les enfants**

L'offre d'activités périscolaires sera optimisée, tenant compte du soutien financier alloué par l'Etat, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. La ville a réalisé en 2015 un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui conditionnait pour la rentrée scolaire 2015/2016 l'aide de l'Etat suite à la réforme des rythmes scolaires.

N'ayant aucune garantie sur la pérennité de ce fonds de soutien, la ville a développé malgré tout un programme des nouvelles activités périscolaires de qualité au profit de toutes les écoles y compris pour les grandes sections de maternelle.

En 2015, ce sont plus de 2600 enfants qui participent aux NAP au travers de 185 ateliers chaque semaine et encadrés par 185 professionnels qualifiés. Ce programme est reconduit pour 2016/2017 conformément au PEDT adopté en 2015.

La ville reconduit aussi à l'identique de 2015 toutes les actions mises en place dans le cadre du Programme de Réussite Educative avec notamment l'action des clubs coup de pouce. Pour cette action, il est souligné un coût de plus en plus important pour la ville en raison du désengagement progressif de l'Etat.

Dans cette continuité, la ville a souhaité mettre en place des stages de renforcement scolaire à l'occasion des vacances scolaires pour les enfants les plus en difficultés scolaires. Ces stages ont démarré en février 2016. Elle poursuivra également la mise en œuvre des stages de révision à l'occasion des examens de fin d'année pour les collégiens et les lycéens avec des moyens dédiés en logistique et en encadrement.

D'autres actions notamment de prévention contre le décrochage scolaire et classes d'excellence sont intégrées dans le Programme de Réussite Educative afin de pouvoir mobiliser des fonds de l'Etat et du Conseil départemental.

Par ailleurs, pour répondre à l'évolution des effectifs en raison des nouveaux programmes immobiliers neufs (quartier centre ville et Bords de Seine) et des livraisons de logements prévues fin 2016 et début 2017, la ville doit apporter des moyens supplémentaires en prévisions des ouvertures de classes en terme de fonctionnement (dotations élèves écoles et centres de loisirs, restauration scolaire, ressources humaines ) mais aussi d'investissement (travaux d'aménagement et équipements de classes ).

Plusieurs postes de dépenses seront donc en augmentation sensible pour tenir compte de l'évolution de la démographie scolaire.

La ville souhaite favoriser l'accès à la culture en permettant la connaissance du patrimoine culturel asniérois au profit des publics scolaires.

Toujours dans le cadre du PEDT et des engagements pris pour favoriser l'épanouissement des enfants, des axes forts se dégagent sur le secteur de l'enfance pour 2016 :

- ✓ **Pour assurer une véritable continuité éducative et des passerelles entre le temps scolaire et périscolaire**

Chaque rentrée scolaire accroît le nombre d'enfants en situation de handicaps scolarisés au sein des écoles asniéroises et fréquentant les structures des centres de loisirs.

Leur intégration est évidente sur le temps scolaire mais aucun dispositif à ce jour n'est prévu pour assurer une continuité sereine entre le temps scolaire et périscolaire.

- ✓ **Pour redonner une place à l'enfant comme citoyen et acteur (pour les enfants et par les enfants) :**

L'enfant est à tort considéré comme un simple consommateur des activités qui lui sont proposées.

Différentes actions seront mises en œuvre dans le secteur de l'enfance afin de faire de l'enfant un citoyen acteur des projets proposés.

En 2016, le forfait communal aux écoles privées d'Asnières sera revalorisé faisant suite à la convention triennale signée avec les écoles privées sous contrat d'association et en faveur des élèves scolarisés sur la commune : 940 élèves sont concernés. Le forfait n'avait pas été revalorisé depuis 2009 et Asnières se situait par conséquent parmi les communes des Hauts de Seine attribuant le plus faible forfait d'externat.

## **10 – Une ville où la famille s'épanouit**

La ville poursuit sa politique volontariste auprès des enfants et de leurs familles, en assurant pour 2016 la continuité de son plan d'actions engagé dès 2014, pour accroître l'offre de berceaux, diversifier les modes de garde, optimiser la capacité actuelle des structures et renforcer le dialogue et la communication avec les familles.

Les orientations sur le secteur de la petite enfance et de la famille pour 2016 se déclinent ainsi :

- Optimisation des places en structures avec notamment l'accueil des enfants à temps partiel,
- Agrandissement d'une structure de 40 places pour 48 places,
- Création d'un RAM (Relais Assistantes Maternelles) dans les Hauts d'Asnières,

- Création d'un RAP (Relais Assistantes Parentales) pour l'accompagnement des assistantes maternelles et des familles dans leurs démarches administratives et éducatives, pour favoriser les échanges et les animations,
- Amélioration de la fiche de préinscription pour les demandes de places en structures,
- Poursuite des réunions d'information sur les modes de garde avec une fréquence mensuelle,
- Reconduction des speed-dating et baby-sitting,
- Création d'un support d'information à destination des familles sur les lieux d'accueils des enfants de moins de trois ans,
- Renforcement des actions de parentalité.

## **10 - Une ville pour le logement de chacun**

### **A – Renforcer l'accès au logement**

Suite au conventionnement en locatif social des 637 logements de la cité jardin des Grésillons en 2013, Paris Habitat aurait dû débiter en 2015 une importante campagne de travaux dans la résidence, avec le soutien de la municipalité. Cette campagne de travaux ayant pris du retard, elle se déroulera en 2016. La ville s'est engagée à verser en deux fois une subvention de 500 000 euros.

Par ailleurs, la Ville va continuer à apporter sa contribution aux opérations de logements nouveaux via des subventions de surcharge foncière, et à soutenir la rénovation des logements sociaux anciens.

### **B – Le Programme d'intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat (PIG)**

Le PIG sera poursuivi en 2016. Les copropriétés pouvant bénéficier du dispositif ayant été labellisées en 2015, les travaux sur celles-ci devraient débiter en 2016 et donner lieu à des versements, en sus de l'aide approuvée aux projets individuels.

Le relogement prioritaire des personnes vivant dans un logement frappé d'un arrêté préfectoral ou municipal d'interdiction à l'habitation continuera d'être effectué.

Le fichier de la taxe sur les logements vacants sera examiné en détail par la direction des finances, ce qui permettra ultérieurement une étude sur la remise sur le marché des logements vacants.

### **C - ANRU**

La concession d'aménagement des Hauts d'Asnières confiée à la SEM 92 a été prolongée jusqu'en 2019 pour finir les opérations en cours notamment les 3 programmes du Quartier Coubertin : lot B (bureau/logement et résidence hôtelière), C (logements) et D (logements) et gymnase. Cette année la participation de la Ville est de 2 000 000€.

Concernant l'opération ANRU des Hauts d'Asnières, l'année 2016 verra l'achèvement de deux opérations de rénovation de la voirie réalisées en régie directe avec le prolongement de la rue des

Frères Lumières et la fin des travaux de restructuration de la rue Fleming (400K€). L'ouverture de ces nouvelles voies va améliorer considérablement le quotidien des habitants en désenclavant les immeubles et en facilitant l'accès aux résidences.

Le quartier des Agnettes-Redoute Sud a été retenu par l'Etat pour bénéficier du Nouveau Programme de Renouveau Urbain 2. Si les conditions d'aide de l'Etat au projet de renouvellement urbain se révèlent compatibles avec les objectifs et les capacités de la Ville, des études complémentaires seront engagées (100K€) pour affiner le projet urbain et construire une convention ANRU 2.

#### D – Les secteurs de requalification urbaine

Depuis plusieurs années, la Ville a acquis ou confié à l'EPFIF le soin d'acquérir des propriétés foncières dégradées dans le quartier Voltaire- Gabriel Péri et le long de la RD19 afin de renouveler et requalifier le tissu urbain. Aujourd'hui les tenements fonciers sont suffisants pour qu'ils puissent être le support d'opérations de constructions neuves de qualité. La vente de ces terrains permettra de réduire le portage financier de l'EPFIF et d'envisager sereinement la sortie de la convention. Comme en 2015, des consultations de promoteurs seront lancées cette année sur les secteurs suivants :

- Gabriel Péri / Voisin
- Gilet / Rue des Bas
- Diderot / Voltaire

La construction place Voltaire du programme de 74 logements en accession et des 5 cellules commerciales porté par la société Interconstruction qui s'inscrit dans ce cadre démarrera au 1er semestre 2016. La promesse de vente, d'un montant de 1,25M€ a été signée en janvier 2016.

#### E - Les opérations de valorisation des propriétés de la Ville

En 2015, la Ville a lancé de nombreuses consultations pour vendre des terrains dont elle était propriétaire. Les promoteurs sont désignés ou sur le point de l'être. Les offres d'acquisition basées sur un programme de logements seront affinées en cours d'année 2016 dès que les promoteurs auront précisé le coût de la viabilisation du terrain (dépollution ...).

#### F – La ZAC Parc d'affaires

Le 16 décembre 2015 le groupement Eiffage/BPD Marignan/ Icade/Emerige/Ogic/Fiminco conduit par Eiffage aménagement a été retenu par la SEM 92 pour l'acquisition de droits à construire 137 100m<sup>2</sup> de logements, bureaux, commerces et équipements publics au pied du RER C des Grésillons.

Cet ambitieux projet doit permettre de transformer ce secteur de friches et d'activités industrielles en un Eco quartier urbain. Le programme prévoit 1 350 logements, dont 25% de logements sociaux,

25 000m<sup>2</sup> de bureaux, 5 400 m<sup>2</sup> de commerces, une crèche, une école de 10 à 12 classes, un parc et des espaces publics généreux : toutes les aménités urbaines pour une vie de quartier confortable.

Le premier chantier conduit par FRG/Eiffage est en cours ; la livraison des premiers logements est prévue à l'été 2017. Désigner un groupement de promoteurs engagé par l'acquisition des droits à construire est une façon de sécuriser cette opération à risque pour l'aménageur et donc la Ville.

## **11 - Une ville à vivre pour tous**

### **A- Le soutien aux associations**

#### *✓ Procéder à un regroupement géographique des services*

En attendant la formalisation du projet de « centre administratif » qui doit réunir l'ensemble des directions, le regroupement des services des Sports et de la Vie Associative sur un unique site, permettrait de mutualiser les compétences et de développer les outils de travail, de favoriser le traitement transversal des demandes et projets des associations sollicitant ces services...

#### *✓ Intensifier l'usage des nouvelles technologies en interne et pour les usagers*

Un travail collectif, impliquant l'ensemble de la Direction Sports et de la Vie Associative, a démontré que le développement du logiciel GMA est incontournable pour moderniser nos méthodes de travail et optimiser nos ressources humaines et financières :

- Mise en place des mises à disposition d'équipements et optimisation des réponses aux demandes de réservation via GMA ;
- Mise en place du suivi, de la valorisation et de l'historique de l'ensemble de l'événementiel associatif ;
- Développement de la saisie des fréquentations des installations ;
- Mise en place de la dématérialisation des demandes de subventions ;
- Centralisation et archivage informatique des conventions, des avenants et renouvellements ;
- Développement des fonctions non exploitées du logiciel : planning des gardiens, suivi des interventions techniques dans les bâtiments ;
- Formation et accompagnement des agents du service à l'utilisation de GMA.

### **B – L'action sociale et les séniors**

Le programme municipal a ciblé le renforcement des services à destination des séniors pour favoriser leur maintien à domicile, développer la convivialité et contribuer à rompre l'isolement.

La subvention de la ville qui sera allouée au Centre Communal d'Action Sociale pour 2016, permettra au secteur des solidarités comprenant l'action sociale, le handicap, l'animation temps libre et le CLIC,

de s'inscrire à nouveau dans la conduite d'actions liées à ce programme en renforçant notamment les services à la personne et les actions de maintien à domicile.

Le service animation temps libre poursuivra l'ensemble de ces actions en faveur des seniors asniérois avec un programme riche en animations, voyages, sorties culturelles et sportives, moments festifs et conviviaux. Un quatrième club senior a ouvert ses portes sur les Hauts d'Asnières pour favoriser les échanges et les temps de rencontres, une hôtesse de convivialité encadre les différentes activités et les goûters.

Le plan d'actions du CLIC sera riche en 2016 :

- Maintenir des interventions individuelles de qualité auprès des séniors en perte d'autonomie et de leurs entourages
- Poursuivre la promotion de la bientraitance, en lien avec le Conseil départemental
- Intervenir dans le cadre de la lutte contre l'isolement des séniors
- Favoriser une meilleure coordination des professionnels du secteur gérontologique dont les professionnels de santé
- Renforcer le lien « Ville-Hôpital »
- Favoriser un accompagnement et un soutien de qualité des aidants : Détente-Café, groupe « aidant/aidé »
- Promouvoir le Bien Vieillir afin d'améliorer la qualité de vie et l'autonomie des seniors : ateliers mémoire, ateliers équilibre/prévention des chutes, atelier santé

Pour le volet handicap, deux projets phares seront conduits en 2016 :

- ✓ La démarche d'Ad' AP (agendas d'accessibilité programmés)

La Ville d'Asnières-sur-Seine a missionné l'entreprise Ginger CEBTP afin de procéder à l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmé.

Dans le cadre de la première phase de la mission, l'entreprise accompagnée du service patrimoine va procéder à l'audit de l'ensemble des bâtiments communaux, suivi des propositions de mise en conformité chiffrées et un planning des travaux en vue du dépôt de dossier Ad' AP en Préfecture. Les visites des structures ont commencé le 26 janvier dernier.

- ✓ Le PAVE (plan d'accessibilité voirie et espaces publics)

Le PAVE permet d'identifier et de programmer les travaux nécessaires à la mise en conformité des voiries et des espaces publics.

La Société ASCIER a été retenue pour réaliser ce plan sur l'ensemble du territoire de la commune, dans le cadre d'un marché qui se décompose en trois phases :

- Sensibilisation – montage de l'étude
- Réalisation du diagnostic
- Elaboration du plan de mise en accessibilité



Pour les trois structures EHPA :

- Suite à l'étude du patrimoine des résidences Concorde I et Château, il conviendra d'assurer la conduite du diagnostic en vue de la faisabilité des travaux de réhabilitation.
- Le partenariat sera renforcé pour les situations complexes de résidents ne relevant plus d'un hébergement en EHPA, afin de trouver les solutions d'orientation adéquates.
- Une cellule d'appui aux équipes en lien avec la directrice et le médecin gériatre pour aborder la gestion de situations lourdes (les fins de vie et les décès) sera mise en place.
- Le maintien du lien social par la mise en place d'ateliers et d'animations collectives festives et pédagogiques (fêtes, goûters avec les accueils de loisirs et les maisons de quartier, un atelier numérique en lien avec des lycéens et le Conseil économique et social pour l'utilisation de tablettes, des séances de prévention santé ...) restera une priorité.

### **C – La santé**

En référence au diagnostic de santé territorial, la politique locale de santé asniéroise s'appuie d'une part sur les priorités du mandat et d'autre part sur les priorités des programmes régionaux de santé et de la politique de la ville. Les actions de santé en 2016 sont également en cohérence avec le plan de modernisation engagé par la ville compte tenu du contexte budgétaire. Elles se traduisent comme suit :

- Accompagner le plan d'économies du Centre de Santé tout en poursuivant le développement de la structure notamment par la mise en place du Dossier Médical Informatisé et des dispositions de l'Accord National de l'Assurance Maladie en faveur du renforcement de l'accès aux soins et de l'aide au fonctionnement ;
- Mettre en œuvre le volet santé du Contrat de Ville, en cohérence avec le Contrat Local de Santé (2014/2017), par des actions de promotion de la santé en faveur des enfants, des jeunes et des femmes ;
- Les infirmières scolaires seront déployées sur l'ensemble des écoles d'Asnières pour assurer leurs missions principales de prévention notamment réduction du retard vaccinal des enfants et la lutte contre l'obésité ;
- Développer des actions de l'Espace Santé Jeunes au bénéfice d'une meilleure insertion sociale et professionnelle ;
- Poursuivre les actions de résorption de l'habitat insalubre du Service Communal d'Hygiène et de santé.

### **D– La Culture**

Les projets dans le secteur de la culture sont denses :

- Développement des activités, pratiques artistiques et valorisation des artistes locaux :
  - Expositions dans le hall de l'Hôtel de Ville d'artistes asniérois ;
  - Exposition des œuvres de l'artiste qui a reçu le Prix de la Ville dans le cadre du Salon Arts-sur-Scène 2015 ;
  - Restitution des travaux de l'artiste asniérois en résidence à la Cité Internationale

- Organisation des Portes Ouvertes D'Ateliers D'Artistes ;
  - Organisation d'un Salon artistique amateur regroupant les associations d'arts plastiques et les ateliers municipaux à l'espace Concorde ;
  - Développement des stages de pratiques théâtrales pendant les vacances scolaires dans le cadre de la saison jeune public.
- Développement des animations culturelles au château :
    - Journée du Livre,
    - Rdv du XVIII,
    - Printemps des Poètes.
  - Mise en valeur des pratiques et des créations théâtrales dans le cadre d'animations estivales
  - Développement des animations culturelles dans les Hauts d'Asnières :
    - Organisation d'un cycle de projections de films et d'animations au centre Robert Lavergne.
  - Valorisation du patrimoine local :
    - Journées Européennes du Patrimoine,
    - Nuit Blanche,
    - Commémorations 14-18.
  - Développement des actions au sein des médiathèques
    - Participation à l'opération La Science se livre dans le cadre des 10 ans de la médiathèque Alexandre Jardin, autour de la thématique de la robotique et des technologies de demain,
    - Festival du Conte,
    - Fête des Bébés Lecteurs,
    - Extension de la bibliothèque numérique

### **D– La Jeunesse et vie des quartiers**

Les objectifs de la politique de la jeunesse municipale sont :

- De favoriser la réussite des parcours scolaires de la jeunesse asniéroise et de leur implication dans la vie citoyenne,
- D'améliorer l'offre de loisirs et d'activités pour l'ensemble de la jeunesse asniéroise,
- D'œuvrer pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes asniérois (emploi, orientation, bourses, job d'été...),
- De permettre l'accueil, l'orientation, l'information, l'animation des publics jeunes et adultes autour de structures municipales et/ou de projets d'animation diversifiés.

Dans cette continuité, les actions prévues en 2016 sont les suivantes :

- L'ouverture d'une structure dédiée aux besoins et attentes de la Jeunesse dans les Hauts d'Asnières qui permettra au public de s'informer, de s'orienter, de s'inscrire et de participer à des actions de prévention, d'animation, d'amélioration et de construction du parcours scolaire et professionnel, de loisirs éducatifs, ...
- L'installation d'une Maison de Quartier sur le secteur Voltaire/Gabriel Péri répondant notamment aux besoins de loisirs et d'accompagnement scolaire pour les adolescents ;
- Le maintien et le développement de dispositifs d'initiation et d'animation sportive ou autres (dispositif Tremplin Sports, activités d'animation d'été), d'une offre de loisirs diversifiée ;
- Le renforcement de l'action éducative et sociale par secteur géographique (renouvellement de projet centre social habilité CAF, poursuite des ateliers d'accompagnement scolaire, l'ouverture des médiathèques pour des périodes de révision avant examens, ...)

## **12. Création du territoire T5 « Boucle de Seine Nord »**

La mise en œuvre du T5 Boucle de Seine Nord, décidée de manière unilatérale et validée par le Préfet s'avère difficile à réaliser dans un délai de quelques mois. C'est pourquoi la gouvernance du territoire a décidé avec sagesse de se donner du temps pour réfléchir aux meilleures synergies possibles. Dans cette période de deux ans les communes réaliseront pour le T5 certaines prestations qui feront l'objet de conventions croisées précisant les flux financiers en jeu.

Pour autant, il convient de souligner qu'au moment où ce DOB est écrit les communes n'ont toujours pas de manière précise les chiffres exacts de la totalité de leurs recettes 2016 du fait des éléments de complexité sur les flux financiers entre Métropole Territoire et Communes.

Ceci ne fait que confirmer le degré d'impréparation et d'improvisation de cette réforme largement critiquée par les édiles des communes toutes tendances confondues.

---

## **B - LES BUDGETS ANNEXES EN 2016**

---

### **A – Budget annexe « Assainissement »**

En raison du transfert des compétences de l'assainissement au territoire T5 – Boucle de Seine Nord, le budget annexe de l'assainissement a été supprimé. Toutefois, pour ces raisons de lisibilité et comptables, les recettes et les dépenses ne sont toutefois présentées dans le présent document dans le budget principal.

## **B – Budget annexe « Self Municipal »**

Le self municipal accueille un grand nombre de convives, assure la préparation des repas du portage à domicile pour les personnes âgées et son budget est largement complété par la contribution du budget principal afin de maintenir des tarifs attractifs pour les agents municipaux qui y déjeunent.

La subvention sera de l'ordre de 165 000 €, soit une contribution de 27,50 % du budget principal pour ce budget annexe.

## **C – Budget annexe « Parcs de stationnement »**

Le capital restant dû au 31 décembre 2015 au titre du budget des parc de stationnement était de 2,24M€. Ces deux emprunts à taux fixe seront intégralement remboursés fin 2019. Aucune opération importante à court terme sur ce budget est prévue.

## **D – Budget annexe « Maison du Tourisme et des projets »**

Le budget de la Maison du Tourisme et des Projets disposera de ses dépenses et recettes propres. Compte tenu des prévisions favorables de la taxe de séjour, le budget devrait s'équilibrer sans dotation municipale.

Une réflexion est en-cours sur une possible réintégration dans les services de la ville avec le maintien d'actions indentifiables afin de respecter les nécessités liées à la perception de la taxe de séjour.